



## faux grenier partie commune

Par **tyrex**, le **14/09/2022** à **12:36**

Bonjour

Un.copropriétaire peut il m-enlever une partie du faux grenier partie commune que j-occupe illégalement ,en faisant la meme chose puisque-il se l'approprierait également de façon illegalle sous prétexte que cette partie déborde dans la mansarde qu-il.vient d-acheter et dont il a enlevé le plafond sans autorisation ?

Par **Visiteur**, le **14/09/2022** à **13:03**

Bonjour,

C'est le far west ?

Chacun doit respecter la loi et personne ne doit faire justice soi même.

Bref, vous êtes tous 2 en tort, c'est au syndic de remettre les "pendules à l'heure" et d'exiger la remise en état de ces parties communes.

Demandez son intervention par courrier RAR.

Par **beatles**, le **14/09/2022** à **15:52**

Bonjour,

J'ajouterai, sous peine de non remise en état, que le syndicat, conjointement ou non avec un ou plusieurs copropriétaires, ou tout copropriétaire, agissent en justice contre le ou les fautifs ; si inaction du syndic (RAR) le président du conseil syndical peut également exercer une action en justice ([article 15 de la loi du 10 juillet 1965](#)).

Cdt.